

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 03259
Numéro SIREN : 429 817 398
Nom ou dénomination : 7 EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2020 sous le numéro de dépôt 49975

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-06-2020

N° DE DEPOT : 2020R049975

N° GESTION : 2003B03259

N° SIREN : 429817398

DENOMINATION : 7 EXPERTISE

ADRESSE : 72 rue de Sèvres 75007 Paris

DATE D'ACTE : 11-09-2019

TYPE D'ACTE : Rapport du commissaire à la transformation

NATURE D'ACTE :



Myriam JONET DEMBELE

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la
SARL 7 EXPERTISE
en SAS 7 EXPERTISE
72 rue de Sèvres
75007 Paris
RCS Paris 429 817 398**



**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la
SARL 7 EXPERTISE
en SAS 7 EXPERTISE
72 rue de Sèvres
75007 Paris
RCS Paris 429 817 398**

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 2 septembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 11 septembre 2019.

Myriam JONET-DEMBELE
DME CONSEIL

Commissaire à la transformation
Membre de la CRCC de Paris